



76190 ☎ : 02.35.96.20.76

E-Mail: mairie.staubincretot@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à vingt heure le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVAL Gilles, Premier adjoint, Maire par intérim.

**Etaient présents** : ABRAHAM Christian, ALLEAUME Martial, CHOULANT Agnès, DOUEYRE Serge, DUFRENE Barbara, DUVAL Gilles, HUGUET Geoffrey, JALENQUES Isabelle, LEAL Solen, LEMETTAIS Florent, LEPILLIER Stéphanie, SER Y Benoît.

Formant la majorité des membres en exercice

**Absent excusé avec Procuration** : SPANNEUT Damien qui donne procuration à SER Y Benoît.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13      Présents : 12      Votants : 13**

Date de convocation : 07/03/2023

Date d'affichage : 07/03 /2023

MME LEAL Solen a été élue secrétaire de cette séance

### **Délibération pour approuver l'avant-projet SDE76 concernant l'effacement de réseaux :**

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2022-0-76559-M5823 et désigné "Rue de l'Ecole" dont le montant prévisionnel s'élève à 134 089,44 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 45 863,86 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- D'adopter le projet présenté ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 45 863,86 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

### **Délibération sur la mise en oeuvre du compte épargne temps**

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités de mise en oeuvre du compte épargne temps (CET) dans la collectivité.

Ainsi, par exception à la règle de l'annualité des congés qui oblige en principe à solder ses congés au 31 décembre et indépendamment des autorisations exceptionnelles de report, le CET permet à l'agent qui le demande d'accumuler des droits à congés rémunérés afin de les utiliser ou de les valoriser ultérieurement.

Le maire propose au conseil municipal que ce compte soit encadré dans la limite de ce que permet la réglementation et détaille les 11 articles afférents.

Vote pour : 13      Vote contre : 0      Abstention : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

### **Délibération pour adhérer à la convention de participation pour le risque "prévoyance" souscrite par le centre de gestion 76**

Le maire rappelle que le conseil municipal a voté la délibération 2022-21a le 11 février 2022 mandant le Centre de gestion de Seine-Maritime pour participer à la procédure de consultation engagée par le Centre de gestion 76 en vue de la conclusion d'une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ». Le CDG 76, par sa délibération n°2019/056 en date du 19 septembre 2019 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation, ce choix s'étant porté sur la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Monsieur le Maire propose :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à 50% par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Monsieur le Maire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2023 au chapitre 11, les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Vote pour : 13      Vote contre : 0      Abstention : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

## Délibération sur le projet du Programme Local de l'Habitat de Caux Seine aggro 2023-2029

Monsieur le Maire résume le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil municipal et rappelle les grandes lignes du programme.

Après en avoir débattu, le conseil vote :

Vote pour : 1      Vote contre : 3      Abstention : 9

Le Conseil décide d'émettre les réserves suivantes sur le projet de PLH présenté par Caux Seine aggro :

- **Possible perte de l'aspect rural de la commune par la création de lotissement(s) via PLH.**

## Délibération pour transférer l'organisation de l'Arbre de Noël au SIVOS de Crétot

Le maire expose que l'Arbre de Noël était par tradition organisé alternativement par les communes de Saint Gilles de Crétot et de Saint Aubin de Crétot.

Le SIVOS de Crétot propose de le prendre désormais en charge pour éviter les disparités éventuelles.

Vote pour : 13      Vote contre : 0      Abstention : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

## Questions diverses

- Élections partielles : rappel 2 places, 2 candidats. Le conseil prévoit un boitage de flyers pour présenter les élections. Monsieur le maire énonce le planning de présence des élus pour le 26 mars.

- Travaux salle polyvalente : Monsieur le Maire présente les couleurs choisies pour les murs extérieurs de la salle, et indique le planning des travaux. Il précise qu'il va suivre les travaux en tant que maître d'œuvre avec le contrôle de la commission travaux

- Éclairage public : Monsieur le Maire rapport les solutions possibles pour régler les éclairages publics dans le cadre des économies d'énergie (horloges astronomiques en les installant en interne, ce qui réduit considérablement la facture) (éclairage abris-bus solaires)

- Chauffage mairie et école : Monsieur le Maire indique l'avancée de ses investigations pour changer la chaudière à gaz vieillissante et énergivore.

- Planning Nathalie : Monsieur le Maire présente le nouveau planning de Nathalie établi en accord avec elle.

- Tarif location salle polyvalente : à étudier après les travaux. Par contre le loyer du logement au dessus de la maire va devoir être revalorisé en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL)

- Information religieuse sur panneau pocket : un tour de table permet de constater que deux conseillers doutent de la pertinence de ces informations dans le cadre laïc de la mairie.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance du conseil est levée à 22 h 45.

Le 16 mars 2023

Solen LEAL  
Secrétaire de séance



Gilles DUVAL  
1er Adjoint, Maire par intérim

